

ACCUEIL DE LOISIRS MAISON DE L'ENFANCE SEJOURS D'ETE 2017

La Maison de l'enfance propose pour cet été 2017

Pour les enfants domiciliés et/ou scolarisés à Saint-Evarzec

les inscriptions pour les séjours se feront sur 2 semaines du lundi 24 avril au vendredi 5 mai inclus à la maison de l'enfance.

Horaires : lundi 24 avril 16h30-19h00 exceptionnellement pour le 1er jour d'inscription

Les autres jours du mardi 25 avril au vendredi 5 mai 15h30-18h30

Aucune inscription ne sera prise en dehors de ces horaires ni par téléphone ni par messagerie.

Pour les enfants domiciliés hors commune et non scolarisés à Saint-Evarzec

les inscriptions se feront à partir du mardi 9 mai à la maison de l'enfance.

Pièces à fournir:

-le jour de l'inscription, le bulletin complété

avant le 30 mai :

- 1 certificat médical d'aptitude aux activités sportives.

- attestation de réussite au test de natation en vigueur selon les modalités de l'arrêté du 25 avril 2012 - article 3-I-1 uniquement pour les enfants nés après le 1er septembre 2006 et nés en 2007

Si les pièces administratives ne sont pas fournies avant le 30 mai, l'inscription ne sera pas prise en compte.

Toute inscription à un séjour ou un stage est définitive et sera facturée.